



PROCÉDURE

Effets personnels apportés par la famille ou les proches COVID-19

CONSIGNES POUR LA FAMILLE OU LES PROCHES

Les effets personnels apportés à l'utilisateur doivent être :

- Déposés dans un sac identifié clairement au nom de l'utilisateur.
- Limités aux choses qui sont essentielles.
- Remis à l'agent de sécurité à l'entrée principale.

Nourriture : Il est permis d'apporter des aliments emballés ou dans des plats à usage unique seulement et ne nécessitant pas de réfrigération ni l'utilisation du micro-ondes.

CONSIGNES POUR L'AGENT DE SÉCURITÉ OU LE PERSONNEL À L'ENTRÉE PRINCIPALE

- Inscrire sur le sac : l'unité de soins, la date et l'heure de la réception.
- Refuser la nourriture périssable et devant être conservée au réfrigérateur.
- Aviser l'unité de soins de venir chercher les effets personnels.
- Déposer les effets dans le bac prévu à cet effet.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL DE L'UNITÉ

- Aller chercher les effets personnels à l'entrée principale.
- Lors du retour sur l'unité, procéder à la désinfection de tous les articles nettoyables avec une lingette désinfectante ou un linge imbibé de produit désinfectant avant de les remettre à l'utilisateur.
- Laisser les effets personnels ne pouvant être désinfectés (ex. : carton, vêtements, etc.) dans le sac pour une période de 72 heures avant de les remettre à l'utilisateur.
- Interdire le partage des effets personnels entre les usagers.

DÉCÈS ET RETOUR DES EFFETS À LA FAMILLE OU LES PROCHES

- Procéder à la désinfection de tous les articles nettoyables avec une lingette désinfectante ou un linge imbibé de produit désinfectant avant de les remettre à l'utilisateur.
- Placer les effets personnels ne pouvant être désinfectés (ex. : carton, vêtements, etc.) dans un sac avant de les remettre à la famille.
- Laver les vêtements ou autres objets lavables (ex. : couverture, peluche, etc.) à l'eau chaude avec le savon à lessive habituel dès le retour à la maison.
- Attendre 72 heures avant de manipuler les objets ne pouvant être lavés ou désinfectés (ex. : livres).

Service de prévention et contrôle des infections